

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30, s'assure du respect du quorum, communique à ses collègues les **pouvoirs** donnés par les conseillers municipaux empêchés :

Mme BOUVARD (procuration à M. AUTISSIER)
M. THOR (procuration à M. PARKITNY)
Melle ARNAULT (procuration à Mme RENIER)
M. MELLOTT (procuration à Mme DAUGU)

-
Le Conseil municipal désigne **Madame CHARON-COLIN** en qualité de secrétaire de séance.

-
Monsieur le Maire communique aux membres présents la **décision prise dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**. Il s'agit de la signature d'un bail professionnel donnant en location le bâtiment de l'ancienne gare SNCF au profit de l'huissier de justice prenant la succession de Maître Bigot.

Le bail est signé pour une durée de six ans à compter du 1^{er} septembre 2014 moyennant un loyer mensuel de 650 €.

Monsieur le Maire précise que cette opération entre dans le cadre de l'opération d'optimisation des bâtiments communaux entamée dernièrement.

Il rappelle qu'une commune de la strate d'Aubigny est propriétaire en moyenne, au niveau national, de 22 000 m² d'infrastructures alors qu'Aubigny en détient près de 40 000 m². Il a donc été décidé de revoir dans son ensemble les salles mises à disposition des associations. Cela a permis de découvrir que certaines salles étaient chauffées pour 10 à 15 % de temps d'utilisation. En septembre, la plupart des modifications seront effectuées et dans les premières disparitions de mise à disposition, il y avait le bâtiment de la gare.

Monsieur AUTISSIER indique qu'il a expliqué aux membres du Club de l'Amitié les raisons de la mutualisation de leur salle avec l'Amicale des retraitées et les associations de loisirs créatifs. Cette opération présente des avantages pour la commune et pour les associations qui se voient attribuer des salles plus grandes que celles qu'elles occupaient auparavant ou mieux isolées.

Monsieur le Maire remercie toute l'équipe, et notamment Madame MALLET, Monsieur TURPIN et les services municipaux qui ont effectué un travail important sur ce dossier.

Monsieur le Maire indique que la gare est louée à un jeune huissier arrivant sur la commune. Il s'agit de Maître LELIEVRE qui remplace Maître BIGOT mais ne souhaitait pas reprendre les locaux. Il a accepté de verser un loyer annuel d'environ 8 000 €, alors que ce bâtiment coûtait annuellement 2 000 € à 2 500 € sans compter l'entretien. Cela représente donc une économie de 11 000 € pour la commune sur cette première phase d'optimisation. De nouveaux locaux ont été attribués aux associations qui jusqu'ici étaient installées dans la gare.

-
Monsieur AUTISSIER soumet ensuite au Conseil municipal le **procès-verbal de la séance du 26 Juin 2014** qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés sous réserve de l'observation suivante :

> Page 13 – 10^{ème} alinéa – il y a lieu de lire « Monsieur AUTISSIER répond que cette formation a lieu ... » et non « Madame AUTISSIER répond... ».

-
> Règlement intérieur du Conseil municipal

Monsieur AUTISSIER rappelle que ce règlement doit être établi dans les six mois qui suivent l'installation de l'assemblée.

Il précise qu'en ce qui concerne les questions techniques et pointues, le projet de règlement prévoit qu'elles devront être posées par écrit 48 heures avant la séance de manière à apporter une réponse juste et précise et ne pas se satisfaire d'une réponse rapide donnée directement en séance

sans avoir fait l'objet de recherches ciblées auparavant. Il n'est pas exclu de répondre en séance même sur une question orale mais il sera désormais possible de reporter la réponse à la séance suivante.

Madame CHARON-COLIN souligne que dans le projet de règlement intérieur présenté, une variante prévoit que l'ensemble des questions devra être posée par écrit 48 heures avant la séance.

Monsieur AUTISSIER confirme qu'il pourra être répondu immédiatement aux questions ne soulevant pas de points techniques mais qu'en cas de complexité, il lui semble plus judicieux de rassembler les éléments afin d'apporter une réponse complète sur le sujet abordé, dans le délai nécessaire.

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le projet de règlement intérieur du Conseil municipal définissant les conditions de fonctionnement de l'assemblée.

> Avis de la Commune sur la vente d'un immeuble par la SA France Loire et sur la démolition de logements par l'Office Public de l'Habitat du Cher

Monsieur le Maire explique qu'il a sollicité des précisions auprès de l'Office Public de l'Habitat du Cher sur le devenir des terrains libérés par des démolitions.

- certains terrains seront remis à la vente (avenue de l'Hippodrome de Vogüé, rue Croix Mauconseil ou encore rue de la Malnoue)

- un meilleur entretien des terrains libérés a été demandé (rue du Crouston, avenue du 8 Mai 1945)

- l'Office a également été interrogé sur les projets de constructions nouvelles dans les années à venir. En effet, il a été constaté une construction élevée sur la commune d'Argent-sur-Sauldre et il serait intéressant qu'Aubigny bénéficie également de cette politique car il faut 38 nouveaux logements neufs par an pour maintenir la démographie à son niveau actuel. Il faut qu'Aubigny entre dans le schéma de reconstruction.

Madame DAUGU s'associe aux propos de Monsieur le Maire sur le thème du logement à Aubigny. Elle indique qu'au vu des chiffres avancés, Aubigny enregistre une suppression de 16 logements et demande si, par conséquent, des demandes de logement se voient rejetées faute de logement.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas une demande excessive. Il ajoute que la résidence de la Trempée et le lotissement de la Sologne disposent encore de logements vacants. La demande porte principalement sur des studios pour une occupation temporaire mais les propositions de location de ce type ne sont pas très nombreuses, c'est pourquoi les sondages archéologiques à l'extrémité de la rue Jean-Baptiste Leclère démarreront dès la semaine prochaine afin de lancer définitivement l'opération de construction programmée à cet endroit.

Sur une question de Madame DAUGU, Madame BUREAU précise que la vente de l'immeuble par la SA France Loire s'opère au profit des locataires actuellement en place.

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'émettre un avis favorable au projet de vente par la SA France Loire d'un immeuble situé 48 rue de la Sologne à Aubigny-sur-Nère.

- d'émettre un avis favorable au projet de démolition de 34 logements formant la cité n° 36, situés aux 21-23-25-27 et 29 rue Jean Mermoz à Aubigny-sur-Nère, appartenant à l'Office Public de l'Habitat du Cher.

> Garantie d'emprunt au profit du Groupe Jacques Coeur Habitat

Madame DAUGU indique que le montant total des garanties consenties par la Commune paraît énorme et demande s'il est déjà arrivé que la commune soit appelée à rembourser en qualité de caution.

Monsieur AUTISSIER répond que cela ne s'est jamais produit et qu'en tout état de cause, la commune détient une garantie de la Caisse des Dépôts. Il ajoute que le Conseil Général ne prendrait pas de risques et qu'en tout état de cause, aucune opération de construction ne serait réalisable sans ces garanties.

Sur le rapport présenté par Monsieur ROUARD, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accorder la garantie de la Commune au Groupe Jacques Coeur Habitat à hauteur de 50 % du prêt d'un montant total de 572 000 €.

> Rapport d'activités 2013 des services de l'Eau et de l'Assainissement

Monsieur TURPIN présente en premier lieu le rapport relatif au service de l'Eau :

- la différence du nombre d'abonnés entre cette année et l'année dernière provient de la fluctuation du nombre de fermeture de compteurs

- 79.6 % de rendement pour le fonctionnement du réseau est un résultat tout à fait satisfaisant

- la différence notée entre le volume prélevé et le volume produit s'établit à 55 621 m³, ce volume correspond aux besoins de fonctionnement de la station.

- la capacité des réservoirs de 2 450 m³ correspondait à 1 200 m³ pour les Naudins, 850 m³ pour le réservoir des Huguenots aujourd'hui fermé, et à 400 m³ pour la bêche de la Théau, ce qui ramène la capacité actuelle à 1 600 m³

- la différence entre le volume produit et le volume vendu correspond aux besoins pour le lavage périodique de la bêche, de la cuve du château d'eau, pour les bornes de puisage, les prises d'eau pour les pompiers et une perte sur le réseau qui est de 1,77 m³/j/km.

Monsieur TURPIN précise qu'Aubigny compte 144 poteaux d'incendie sur le territoire

- la diminution de la longueur du réseau résulte de l'arrêt du forage du Portal et du Kiosque ainsi que de la suppression de branchements

- pour ce qui concerne le renouvellement de canalisations, Monsieur TURPIN indique qu'en 2014, ont été effectués les renouvellements des canalisations des chemin de la Prairie et de l'avenue de la Gare

Pour la partie financière, Monsieur TURPIN communique le montant des sommes qui reviennent à la Commune :

- 0,25 €/m³ sur la facture de l'abonné, ce qui représente 91 815,31 €

- redevance contractuelle versée par Véolia à la Commune : 187 414,31 €

Madame DAUGU indique qu'à la lecture de l'exposé des motifs, il est noté que 6,39 km ont été contrôlés mais demande si d'autres moyens de contrôle sont mis en place, ce que Monsieur TURPIN confirme.

Monsieur TURPIN présente ensuite les résultats du service de l'Assainissement :

- il indique en premier lieu qu'il existe encore des assainissements autonomes

- la capacité de 5 950 équivalent habitants se décompose en 5 650 équivalent habitants pour la station d'épuration et 300 équivalent habitants pour la lagune des Miots

Pour la partie financière, Monsieur TURPIN détaille les sommes revenant à la Commune :

- 0,20 €/m³ sur la facture de l'abonné ce qui représente 50 691 €

- redevance contractuelle versée par Véolia à la Commune : 24 282 €

Pour information, deux bêches ont été installées sur la station d'épuration, une de 150 m³ et l'autre de 350 m³. Les 150 m³ de lexiviat produits par la déshydratation des boues sont réinjectés par petites quantités dans la station. La bêche de 350 m³ est quant à elle une bêche tampon pour réguler les fortes pluviométries.

Des pompes de relèvement ont été mises en place en 2014.

La station d'épuration date de 1986 mais il y a eu des travaux effectués.

Madame DAUGU rappelle qu'une visite avait été proposée à l'ensemble du Conseil municipal.

Monsieur TURPIN confirme que cette visite s'effectuera au mois d'octobre sur les deux stations.

Madame DAUGU rappelle également que l'échéance du contrat d'affermage est fixée en 2021 et qu'une réflexion devrait être engagée dès maintenant pour que le service de l'eau revienne à une régie publique, sachant que l'on ne passe pas de l'un à l'autre instantanément. Elle précise que d'autres pays gèrent le service de l'eau en régie directe, c'est le cas par exemple en Italie pour 80 % des services de l'eau et pour une part importante également en Suisse.

Monsieur le Maire indique qu'il n'approuvera pas ce genre de régie tant qu'il sera en fonction. Il ajoute que la Commune est inexistante comparée à une société comptant un ingénieur chimiste et que ce type d'emploi n'est pas envisageable au sein d'une collectivité comme Aubigny.

Madame DAUGU répond que certaines régies publiques sous-traitent les contrôles aux sociétés mais cela permet de réduire le prix de l'eau.

Monsieur TURPIN indique qu'il s'agit d'un faux problème car la baisse qui apparaît sur la facture est compensée par le budget général.

Madame DAUGU demande si l'on a chiffré la somme versée à Véolia au titre de l'assurance proposée pour les canalisations et à laquelle beaucoup de concitoyens adhèrent par peur.

Monsieur TURPIN indique que pour 2012, sur 23 communes du Cher, le prix moyen était de 4,55 € eau et assainissement compris alors qu'à Aubigny le prix était de 4,29 €. En 2014, le prix est de 4,54 €, ce qui est encore moins élevé que la moyenne 2012. Certaines communes sont à 6 €/m³ eau et assainissement confondus.

Monsieur le Maire conclut en indiquant que ce choix est un choix assumé. Il ajoute qu'il préfère choisir l'entreprise dont c'est le métier. C'est un domaine beaucoup trop complexe avec trop de responsabilités pour que la commune prenne le service en charge, pour preuve l'accident survenu dans un centre de vacances dans les Pyrénées.

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 4 Abstentions), d'approuver la présentation des rapports d'activités 2013 des services de l'Eau et de l'Assainissement fournis par Véolia, titulaire du contrat d'affermage sur ces deux services.

> Modification du tableau des emplois communaux

Madame RENIER énumère les différentes modifications à apporter au tableau des emplois communaux, pour tenir compte :

- des avancements de grades présentés à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du 23 Juin 2014 :

- ✓ 4 adjoints techniques de 1^{ère} classe accèdent au grade d'adjoints techniques de 2^{ème} classe
- ✓ 1 agent de maîtrise accède au grade d'agent de maîtrise principal
- ✓ 1 adjoint administratif de 1^{ère} classe accède au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- ✓ 1 animateur accède au grade d'animateur principal de 2^{ème} classe
- ✓ 1 ATSEM de 1^{ère} classe accède au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe

- des promotions internes présentées également à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du 23 Juin 2014 :

- ✓ 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe accède au grade de rédacteur
- ✓ 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe accède au grade d'attaché

- des changements de temps de travail résultant de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires

- ✓ le temps de travail d'1 ATSEM actuellement à 30/35^{èmes} sera porté à 32/35^{èmes}
- ✓ le temps de travail d'1 ATSEM actuellement à 27/35^{èmes} sera porté à 29.5/35^{èmes}

- de la réussite au concours d'adjoint administratif de 1^o classe par 1 agent actuellement au grade d'adjoint administratif de 2^o classe

- de la création de poste à prévoir pour le grade d'attaché territorial afin de permettre de renouveler la déclaration de vacance de poste pour l'emploi de responsable financier. En effet, le responsable financier a été recruté sur un emploi contractuel et n'a donc pas occupé le poste ouvert

initialement pour son recrutement. L'emploi ouvert non pourvu a donc été attribué à l'agent promu par la voie de la promotion interne et un nouveau poste doit être créé pour permettre de positionner le responsable financier après la déclaration de vacance.

Ces modifications seront effectives au 1^{er} juillet pour les agents pouvant être nommés sur des postes existants, au 1^{er} août pour les promotions devant faire l'objet de création de postes et au 1^{er} septembre pour les ATSEM dont le changement de temps de travail est lié à la mise en place des rythmes scolaires.

Madame RENIER transmet ses félicitations, au nom du Conseil municipal, à Madame POIRIER (Affaires scolaires) qui est promue dans le cadre d'emplois des rédacteurs, à Madame THIMONIER (services à la population) promue dans le cadre d'emplois des attachés et à Madame RICHARD (SETA) qui a réussi les épreuves du concours d'adjoint administratif de 1^o classe.

Elle ajoute que Rodolphe JACQUES (Piscine) a été admis au concours d'Educateur des Activités Physiques et Sportives.

Madame DAUGU s'interroge sur la baisse du nombre d'emplois qui apparaît dans le tableau des effectifs.

Madame RENIER répond qu'il y a des emplois ouverts qui n'étaient pas pourvus suite à des départs de personnels non remplacés.

Monsieur AUTISSIER précise qu'aucun agent n'a été licencié mais que la gestion budgétaire oblige à tenir compte des baisses de dotations et par conséquent contraint à réorganiser le travail à l'issue d'un départ à la retraite plutôt que d'envisager un nouveau recrutement. Par exemple, le nombre d'ATSEM mis à la disposition de l'école maternelle était excessif au vu de celui imposé par la loi puisqu'aucun poste n'a été supprimé alors que des classes ont été fermées. Il a donc été décidé de ne pas remplacer le poste de Madame BOURGEOIS qui fait valoir ses droits à la retraite à compter du mois de septembre prochain.

Madame RENIER indique qu'un peintre du service bâtiment et un agent du service voirie n'ont pas été remplacés.

Il est programmé de ramener de 125 à 120 le nombre d'agents sur deux années pour rester dans la masse salariale que la commune est capable de supporter.

Madame RENIER rappelle qu'il ne s'agissait pas d'un excès d'ATSEM mais d'un choix de l'époque de positionner une ATSEM par classe, mais aujourd'hui il existe des contraintes de personnel dans tous les services. Elle confirme qu'Aubigny se situait bien au-dessus des autres écoles du département en nombre d'ATSEM mis à disposition de l'école.

Monsieur AUTISSIER rappelle qu'un emploi non renouvelé correspond à 30 000 € d'économies sur le budget.

Madame RENIER ajoute qu'au-delà des emplois figurant aux tableaux présentés, la commune compte :

- 3 apprentis (2 au service espaces verts et 1 en menuiserie)
- 4 emplois d'avenir (1 au restaurant scolaire qui vient d'obtenir son CAP cuisine, 1 au service voirie, 1 au service espaces verts et 1 au service bâtiment)

Monsieur AUTISSIER indique qu'il souhaite qu'un nouvel apprenti soit recruté au niveau de la cuisine et rappelle la qualité du maître de stage.

- 21 Contrats C.A.E

Madame RENIER précise que les contrats aidés doivent comporter un volet formation.

Sur une question de Madame CHARON-COLIN, Madame RENIER explique que la procédure de la promotion interne consiste, pour la collectivité, à établir des dossiers qui sont proposés à la commission dépendant du centre de gestion au niveau du département.

Monsieur AUTISSIER ajoute que les avancements de grade quant à eux s'effectuent au fur et à mesure du déroulement de la carrière.

Madame RENIER indique que le Conseil municipal a seul la compétence pour créer les différents emplois. Ce sont ces ouvertures de postes qui sont aujourd'hui soumises au vote.

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver les modifications à apporter au tableau des emplois communaux telles que reprises aux tableaux annexés à la délibération.

> Participation des communes aux frais de fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés (R.A.S.E.D)

Sur le rapport présenté par Monsieur CHAUSSERON, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents représentés de répartir les frais de fonctionnement du RASED, s'élevant à 830 € pour l'année 2013-2014, entre les différentes communes bénéficiant de ce service, au prorata du nombre d'élèves inscrits.

> Remboursement de sinistre

Sur le rapport présenté par Monsieur ROUARD, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver l'encaissement :

1 - des deux chèques énumérés ci-dessous, établis par la SMACL, représentant un remboursement de frais d'avocat dans le dossier relatif à l'agression d'un de nos policiers municipaux :
- d'un montant de 611 € couvrant l'intégralité de la première facture reçue en date du 25 octobre 2012

- d'un montant de 389 € en remboursement partiel de la seconde facture reçue en date du 28 mai 2013, dans la limite du plafond de prise en charge fixé à 1 000 €.

2 - d'un chèque de 3 795,60 € établi par Groupama, au titre de la responsabilité décennale de l'entreprise ACR Bâtiment. La somme à encaisser couvre la totalité du montant des travaux de réparation de la toiture du CRJS suite au sinistre survenu en mars 2013.

> Projet de loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République – Découpage des régions

Madame RENIER présente aux membres du Conseil municipal la position du Conseil Régional sur le projet de loi portant sur le nouveau découpage des régions. Elle précise que depuis que le Conseil municipal a été saisi, le projet de découpage a été ramené de 14 à 13 régions mais que la procédure n'est pas terminée puisque ce projet doit repartir vers le Sénat.

Elle propose de conserver l'orientation de demander le rattachement de la région Centre à la région Pays de la Loire qui semble légitime et intelligente.

Monsieur AUTISSIER partage cette position et souligne qu'il serait regrettable de rester dans l'isolement du Centre. Il adhère au projet qui repose sur l'axe de la Loire même sans aller jusqu'à Nantes mais tout au moins jusqu'au Val d'Anjou.

Madame RENIER répond que l'ouverture sur l'Atlantique paraît également intéressante.

Madame DAUGU indique qu'un article positionnait la région Centre dans les 10 plus riches régions au niveau du P.I.B sur les 22 régions existantes et qu'elle passerait avant-dernière sur les 13 régions projetées.

INFORMATIONS DIVERSES

1/ Monsieur le Maire souligne la réactivité des services à la suite du dernier conseil municipal au cours duquel il avait été projeté d'implanter **deux coussins berlinois rue des Dames**. Il a été possible d'effectuer ces travaux rapidement dans la mesure où la commune détient la maîtrise totale de la rue, ce qui n'est pas le cas sur les voies départementales. Ces installations sont remarquables d'efficacité pour la protection de la descente de la rue des Dames. Une réflexion est menée pour installer deux autres coussins rue des Stuarts et éventuellement avenue du Parc des Sports mais il existe bon nombre d'endroits dans la commune où la vitesse des automobilistes est excessive.

Monsieur AUTISSIER indique qu'une réunion avec le Conseil Général a eu lieu pour l'implantation de plateaux surélevés sur la RD 940, opération qui doit débuter au mois d'octobre.

Monsieur DECROIX demande quelle collectivité prend en charge ces travaux.

Monsieur AUTISSIER répond qu'une partie de la dépense sera prise en charge par la Commune et l'autre partie sur une avance consentie au titre des amendes de police. Deux plateaux sont prévus : un premier devant la Poste et un second sur le Mail Guichard (face au magasin Aldi). Il est rappelé que la chaussée doit supporter une reprise de sous-sol face à la Poste. Un décaissement de 50 cm sera nécessaire. La commune prendra à sa charge la couche supérieure du plateau.

Monsieur le Maire précise que les plateaux surélevés ont eux aussi une durée de vie limitée à 8/10 ans.

2/ Monsieur AUTISSIER adresse ses remerciements aux personnes ayant participé à l'organisation des **Fêtes Franco-Ecossaises** et particulièrement à Madame la Présidente de l'association des Fêtes Franco-Ecossaises. Globalement, ces festivités se sont très bien déroulées malgré la météo. Monsieur le Maire salue les bénévoles et notamment les jeunes qui se sont investis dans l'organisation.

Monsieur GRESSET s'associe aux propos de Monsieur le Maire et remercie l'ensemble du conseil municipal pour sa réponse à l'appel lancé pour encadrer les groupes et participer aux ripailles. Il adresse ses félicitations à Madame PARKITNY, ses remerciements aux services techniques et au SETA. Il indique que le public était venu nombreux pour le feu d'artifice et regrette l'imprudence de certaines personnes ne respectant pas les consignes de sécurité. Des remerciements sont également adressés à Monsieur RENIER qui est toujours disponible pour la Commune en cas de besoin.

Monsieur GRESSET communique aux personnes présentes que le feu d'artifice a coûté 10 000 € et précise que ce prix est maintenu depuis plusieurs années. Les fournisseurs se servent d'Aubigny comme vitrine de leurs produits et invitent leurs clients à Aubigny à l'occasion du 14 juillet mais aussi au 1^{er} janvier, pour assister à une démonstration de leur savoir-faire.

Madame RENIER indique que pour répondre à la demande de Madame DAUGU, des groupes ont été envoyés dans les quartiers à l'occasion des FFE. L'effet escompté n'a pas été obtenu mais il se peut que la synergie autour de toutes les activités du centre ville limite la fête au centre ville.

Madame DAUGU demande si une communication a été effectuée auprès des quartiers.

Madame RENIER ajoute que voir un groupe ou voir dix groupes n'est pas ressenti de la même manière et que la décoration pour les fêtes franco-écossaises est concentrée en centre ville, ce qui donne un dynamisme supplémentaire à la fête. Il n'est pas certain que les groupes acceptent de rejouer dans les quartiers l'année prochaine.

3/ Madame DAUGU semble se rappeler que la commune avait loué un **radar pédagogique**.

Monsieur TURPIN indique qu'il s'agissait d'un prêt de la Direction départementale du Territoire et que cet équipement tourne sur l'ensemble des communes du département.

Monsieur DECROIX souligne l'intérêt du dispositif.

Madame RENIER rappelle qu'il y avait une étude au niveau de la Communauté de Communes pour l'achat d'un radar en mutualisation.

Monsieur AUTISSIER répond qu'une ou deux demandes avaient été enregistrées seulement. Un radar ralentit les gens du secteur pendant une courte durée, seul un obstacle physique permet de ralentir les usagers de la route.

Monsieur le Maire indique que le plus efficace serait un radar de tronçon qui calculerait la vitesse moyenne entre la Poste et Aldi mais c'est un équipement qui coûte cher.

Sur une question de Madame BUREAU, Monsieur TURPIN indique que les amendes sont utilisées pour implanter des équipements tels que les coussins berlinois ou acquérir d'autres radars.

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de mettre un dispositif en place rue des Stuarts au niveau de l'école du Printemps.

4/ Madame RENIER indique à ses collègues qu'à l'heure du numérique, il leur est remis à chacun une **clé USB** de 8 Go sur laquelle ont été téléchargées des informations susceptibles de leur être utiles : annuaire des services, organigramme, guide de l' élu, le règlement intérieur du conseil municipal, un pouvoir vierge, un memento d'urgence et le plan communal de sauvegarde.

5/ Monsieur AUTISSIER communique ensuite aux membres présents le **calendrier des manifestations** :

Vendredi 25 Juillet 2014 à 18 h 00	Salle des fêtes	Spectacle du Centre de Loisirs
Vendredi 25 Juillet 2014 à 19 h 00	Maison François 1 ^{er}	Vernissage de la 3 ^{ème} saison de l'exposition « Art et Beauté de la Chasse et de la Nature » intitulée « Autumnus » Monsieur DEROTTELEUR indique que la Galerie François 1 ^{er} a connu une très bonne fréquentation depuis le début de l'exposition.
Samedi 26 Juillet 2014 à 10 h 30	Ancienne salle du Conseil municipal	Vernissage de l'exposition de l'association l'Ornithorynque
Samedi 16 Août 2014 à 11 h 00	Ancienne salle du Conseil municipal	Vernissage de l'exposition de l'association I3-Ames-Arts
Samedi 23 et Dimanche 24 Août 2014	Parc des Sports	Nationale d'élevage « Club Français du Chien de Berger Belge »
Samedi 30 Août 2014	La Forge	Concert de clôture de l'Embuscade avec les Zoizolyres et Gold
Dimanche 31 Août 2014	Eglise St-Martin	Concert du Quatuor de Cuivres « Evolutiv'Brass » (ensemble de cuivres)
Samedi 6 Septembre 2014	Parc des Sports	Nationale d'élevage « Club Jack Russell Terrier » et « Golden Retriever »
Samedi 6 et Dimanche 7 Septembre 2014	Ancienne salle du Conseil municipal	Samedi 6 à 10 h 30 : Vernissage des Journées « jeunes talents » organisées par l'association Génération Albiens
Mardi 9 au Jeudi 11 Septembre 2014	Salle des fêtes	Bourse aux vêtements d'automne organisée par l'Association des Familles
Samedi 13 Septembre 2014	Salle des fêtes	Forum des associations organisé par l'association des Idées Créatrices
Vendredi 19 au Dimanche 21 Septembre 2014		Fête Nationale du Goldwing Club de France Verre de l'amitié samedi 20 Septembre à 19 h 00 cour du château
Samedi 20 et Dimanche 21 Septembre 2014	Journées du Patrimoine	

Monsieur le Maire indique également les dates des prochaines réunions, autour desquelles viendront se greffer les réunions des différentes commissions :

Jeudi 18 Septembre 2014 à 20 h 00	Salle des Commissions	8 ^o Commission (Finances)
Jeudi 25 Septembre 2014 à 20 h 30	Salle du Conseil municipal	Conseil Municipal

6/ Madame DAUGU souhaite soumettre au vote du Conseil municipal la **motion** suivante sur la **situation des facteurs** :

« La commune d'Aubigny sur Nère a pris connaissance d'une mesure dérogatoire d'exception à l'engagement de service universel postal prise unilatéralement par l'Etablissement Courrier de Vierzon, qui couvre les centres courriers de : Reully, Lury sur Arnon, Mehun sur

Yèvre, Vierzon, la Chapelle d'Angillon, Aubigny sur Nère, Argent sur Sauldre, Vailly sur Sauldre, Léré et Sancerre.

Une des explications en serait la baisse du nombre de courrier à distribuer... mais en milieu rural, qu'il y ait 10 ou 100 courriers à distribuer, les kilomètres (et donc le temps nécessaire) restent les mêmes.

Cette mesure ordonne aux facteurs qui n'auraient pas le temps de distribuer le courrier dans les horaires impartis (point n° 8 de l'instruction remise aux facteurs), de cesser la distribution et rentrer au centre courrier, sans finir de tout distribuer. L'organisation retenue modifie aussi l'organisation du travail de nos facteurs, leur pause méridienne sera de 45 minutes au lieu de 20 minutes ce qui reporte encore la distribution du courrier dans les boîtes aux lettres à plus tard dans la journée.

La conséquence de cette mesure priverait les usagers de la garantie de distribution 6 jours sur 7, essentielle pour le bon fonctionnement de notre service public postal.

La commune d'Aubigny sur Nère exprime son attachement à cette garantie, associée au lien social, bien souvent le dernier en milieu rural.

Cette mesure, au-delà d'une simple non distribution de courrier, pourrait avoir des conséquences fâcheuses importantes sur nos administrés.

Nous avons connu une époque au cours de laquelle nous pouvions poster notre courrier matin et soir, il y avait deux levées, aujourd'hui si nous voulons qu'il parte le jour même il faut venir toujours plus tôt dans l'après midi, il n'y a plus qu'une seule levée. Maintenant c'est la distribution qui est touchée.

Cette distribution entraînera des retards de prise de connaissance de résultats médicaux, de plis financiers, de lettres administratives par exemple qui auront des impacts sur le quotidien de chacun, et surtout des personnes les plus isolées et souvent les plus vulnérables. Certains abonnés à des journaux quotidiens le recevront dans l'après midi ? (Le Monde qui est édité le soir arrivera dans nos boîtes aux lettres presque en même temps que les lecteurs parisiens auront celui du jour suivant !

De plus, les facteurs et leurs représentants nous ont exprimé leur souffrance morale à renoncer à exercer leur mission dans cet esprit.

La diminution du nombre de tournées entraînera inéluctablement une diminution du nombre de postes et donc du nombre d'emplois directs et indirects sur le bassin d'emploi du Cher Nord.

Ainsi, les membres du conseil municipal d'Aubigny sur Nère demandent expressément par voix pour à la direction de l'Entreprise de bien vouloir renoncer à cette mesure, et de tout mettre en œuvre afin de respecter le contrat d'entreprise 2013-2017 entre l'Etat et La Poste qui définit les modalités de mise en œuvre de la mission de service universel postal,

Les habitants de notre secteur doivent recevoir leur courrier en temps et en heure. »

Monsieur AUTISSIER indique qu'il a été interpellé sur le dossier à l'occasion du Congrès des Maires. Après s'être informé des problématiques en place, il indique qu'il ne votera pas cette motion car il considère qu'il n'est pas du rôle du conseil municipal de prendre position dans une affaire politisée. Il indique que des gens sont manipulés et que l'action est soutenue par des gens qui ont des objectifs qui ne sont pas toujours les objectifs à défendre. La Poste est en restructuration et le dialogue aurait du être instauré en amont mais il semblerait que certains ont créé une tension pour que La Poste plie.

Monsieur le Maire confirme qu'il ne prendra pas position contre La Poste alors qu'elle vient de construire un centre de tri sur la commune, qui doit d'ailleurs être gardé aujourd'hui pour ne pas risquer de subir des dégradations. Il semblerait que le conflit porte sur la pause méridienne, il conviendrait de faire intervenir un médiateur dans cette affaire mais la majorité des facteurs du Cher-Nord n'est pas favorable à la poursuite de la grève. Des gens de Vierzon et même de l'Essonne viennent soutenir les grévistes d'Aubigny.

Madame DAUGU répond que la motion proposée n'est pas contre la Poste mais contre les instructions qui ont été remises aux facteurs. Elle ajoute qu'elle peine à croire que des facteurs poursuivent la grève aussi longtemps par simple manipulation syndicale. Ils sont secoués depuis de nombreuses années et souhaitent intervenir depuis longtemps et les syndicats suivent pour ne pas rester en dehors du sujet.

Elle indique que son intervention tient à montrer le soutien aux postiers qui vont mal par rapport à des services ruraux qui diminuent, par rapport aux usagers dont le courrier sera distribué l'après-midi.

Monsieur AUTISSIER souligne que certaines entreprises locales souffrent de la situation.

Madame DAUGU ajoute qu'une fois la grève terminée, beaucoup de gens seront pénalisés de réceptionner leur courrier vers 15 h ou 15 h 30.

Madame DAUGU et Monsieur DECROIX indiquent que la direction a refusé l'intervention d'un médiateur.

Monsieur AUTISSIER considère qu'il n'a pas sa place dans ce conflit purement politique et souligne le petit nombre de personnes d'Aubigny sur place chaque matin pour faire la grève.

Madame DAUGU indique qu'il y a également des facteurs de La Chapelle et qu'Aubigny dispose d'un nombre de facteurs suffisamment important pour se relayer et ne pas être tous sur place en même temps.

Madame RENIER confirme que ce n'est pas son rôle de se prononcer et elle annonce qu'elle ne participera pas au vote.

Monsieur le Maire soumet au vote des personnes présentes, la mise au vote de la motion. 4 voix Pour. Par conséquent, il n'y aura pas de motion de ce type votée par le Conseil municipal.

-

7/ Monsieur PARKITNY fait un point de situation sur l'opération « **les vacances pour tous** » votée le mois dernier. 53 passeports ont été délivrés ; le car pour la 1^{ère} sortie organisée le 29 juillet prochain au PAL est complet ; il reste quelques places pour la sortie à Paris le 7 août prochain et quelques places également pour se rendre au centre aquatique de Dampierre en Burly.

Monsieur AUTISSIER insiste sur les vérifications formelles qui ont été demandées aux services en matière de sécurité dans les déplacements de jeunes : que le chauffeur du bus soit différent de l'animateur, que les ceintures de sécurité soient bien attachées. Il convient de rassurer les parents mais Monsieur le Maire ajoute qu'au regard du nombre de bus qui circulent tous les jours, il est bien entendu que le nombre d'accidents est toujours trop important mais cela ne justifie pas de remettre en cause les activités mises en place au profit des enfants.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 H 00.